

## I. Télétravail : le choix de la contrainte

Les négociations sur le télétravail ont débuté le 9 octobre 2024. Nous avons eu à date quatre réunions de négociations. Pour un sujet aussi central auquel les salariés sont très attachés, il est nécessaire de prendre le temps qu'il faut, d'autant que les sujets à traiter sont nombreux.

Ces négociations doivent balayer l'ensemble des sujets liés au mode télétravail (modalités, aide au logement, à la mobilité, indemnité, conditions matérielles, conditions d'obtention, dialogue social, mesures de non discrimination, régulation de la charge de travail, droit à la déconnexion...).

### La direction rejette toutes nos propositions de compromis :

- une clause dite du "clause du grand père" (les salariés ayant déjà un télétravail négocié (+60% de TT) en conservent le bénéfice)
- prise en compte du temps de trajet réel domicile-travail dans le but de préserver l'emploi
- augmentation substantielle du Work From Anywhere
- toutes mesures incitatives et de contreparties, ou aides au logement

### Elle propose par contre :

- d'employer la contrainte en déclenchant des "négociations individuelles" en dehors de toute garantie collective ou d'intervention de la représentation du personnel

### En faisant cela, la direction choisit la contrainte.

Elle jette dans l'incertitude et l'angoisse bon nombre de nos collègues.

Dans ce contexte d'attrition naturelle, le choix de la contrainte ne mène qu'à une seule conclusion, l'incitation au départ et à la démission.

**L'objet de cette négociation n'est donc pas le mode de télétravail mais l'emploi.**

## II. Dialogue social : vos représentants assignés en justice !

Suite à une année 2024 où les salariés ont fait entendre leur voix notamment lors de grèves historiques, la direction organise une série de réunions appelées "conférence sociale" dans le but affiché d'établir un véritable dialogue social, ce que nous souhaitons depuis plus d'un an.

C'est un constat que nous partageons, mais en tant que représentant des intérêts matériels et moraux des salariés, nous ne pouvons nous contenter de seules paroles.

Au delà du plan de communication de la direction, nous constatons un monologue social :

- **télétravail** : elle fait le choix de la contrainte.
- **négociations salaire et égalité professionnelle** : suspendues jusqu'à nouvel ordre, alors que c'est une obligation légale.



Contactez-nous

🏠 Local FLO 1C09

🌐 [cgt-ubisoft.fr](http://cgt-ubisoft.fr)

✉️ [contact@cgt-ubisoft.fr](mailto:contact@cgt-ubisoft.fr)



[discord.gg/psMhEFDTXF](https://discord.gg/psMhEFDTXF)



Déjà + de 1.7K followers!

- **dialogue social niveau France** : elle jette à la poubelle sept ans de discussions sur l'UES (Unité Economique et Sociale) faite avec les représentants du personnel.
- **communication des syndicats et CSE**: suite à cette conférence annoncée à grands renforts de médias et de mails aux salariés, elle affirme avoir "*acté ensemble*" les grands chantiers du dialogue social, ce qui n'est tout simplement pas vrai. La direction refuse que les CSE ou les organisations syndicales communiquent aux salariés leur propre compte-rendu de cette "*conférence sociale*".
- **votre CSE assigné en justice** : A peine 2 jours après la "conférence sociale" faite dans un esprit de "co-construction" (sic) **la direction traîne devant le tribunal le CSE d'Ubisoft International** (elle assigne aussi Ubisoft Paris et l'expert d'Ubisoft Montpellier)

La direction conteste au CSE d'Ubisoft International le droit à une expertise indépendante en matière de "politique sociale". La politique sociale regroupe notamment les questions d'emploi, de dialogue social, santé et conditions de travail - qui sont par ailleurs les sujets de la "conférence sociale".

Le droit à l'expertise permet à la représentation du personnel de forger un avis pointu et technique et ainsi proposer une politique alternative au service des salariés.

### III. Grève de la St Valentin : 13 Février 2025

Ensemble, face :

- aux positions déraisonnables de la direction
- aux attaques frontales contre nos collègues qui dépendent du télétravail
- au dédain de la direction des intérêts et besoins des salariés
- aux licenciements dans les studios étrangers (Angleterre, Allemagne..)

**Regroupons-nous et soutenons-nous les uns les autres !**

**GREVE à Ubisoft  
RDV devant le FLO  
13 février 14h00**

**GREVE du 13 février**

**La direction  
d'Ubisoft  
choisit la  
contrainte**

*la*  
**cgt**  
UBISOFT